



Formation spécialisée exceptionnelle du CSA-EA du 22 septembre 2026

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Depuis plus de 1 an, suite à l'attaque du lycée d'Antibes, les travaux ministériels menés pour renforcer la prévention des violences ont permis de dresser un premier état des lieux sur l'état de sécurisation des bâtiments et des personnels de l'enseignement agricole technique.

Ce diagnostic national a fait l'inventaire des moyens existants, des dispositifs à renforcer et des lacunes à combler.

Un audit du CGAER va venir compléter ce diagnostic.

Suite à ces constats nous souhaitons revenir sur plusieurs points de vigilance et certaines priorités :

Concernant l'état de sécurisation des bâtiments et des personnels de l'enseignement agricole.

Les résultats de l'enquête présentés lors du GT N°2 méritent un suivi régulier. Nous demandons la mise en place d'un GT spécifique annuel pour observer :

- le suivi des investissements nécessaires aux établissements les plus exposés, au regard des DUERP régulièrement mis à jour
- la mise à jour des PPMS, et le bilan des exercices
- le pilotage et l'animation des cellules de crise

- la montée en compétence des équipes de direction à la gestion de crise
- le déploiement des actions de formation et de sensibilisation à la culture du risque.
- les suivis de formation des membres des communautés éducatives de tous les établissements d'enseignement

Ce GT annuel spécifique devrait également observer le suivi du plan d'action élaboré lors du GT N°3.

Nous demandons que ce suivi soit élargi aux établissements de l'enseignement supérieur comme le préconise l'organisation initiale ministérielle des travaux sur les violences.

Il est nécessaire que les bilans sur la sécurisation des établissements soient présentés en CoHS et en formation spécialisées des CSA-REA afin que ces instances assurent pleinement leur rôle d'évaluation des risques et de prévention

Concernant le signalement des faits de violence

La note de service 2026-514 traite de l'obligation de remontée des faits de violence dans les EPLEFPA.

L'objectif initial de cette note étant de dresser un diagnostic des faits de violence, un bilan de ces remontées est demandé en instance régionale et nationale. L'enseignement supérieur doit également envisager un dispositif analogue.

De plus, les agent.es contractuel.les sur budget font pleinement parti.es, comme vous le savez, du périmètre de cette instance. Il est ainsi nécessaire que les directions locales puissent bénéficier de modèles de fiche de signalements d'agressions et de demandes de protection fonctionnelle pour les adapter et les présenter ensuite dans les instances locales appropriées pour avis.

D'autre part, une relecture tant à l'échelle nationale que régionale des saisies RSST dans les établissements s'avère également nécessaire, au delà du fait que c'est en outre réglementaire. Nous souhaitons également travailler à la mise en place des RSST de manière dématérialisée afin d'inventorier toutes les conditions de travail et faits signalés.

Concernant les moyens humains spécifiques

Les travaux de notre instance sont également étroitement liés aux travaux du CNEA sur la santé mentale des jeunes et les revendications des moyens humains spécifiques (assistants

d'éducation, personnels infirmiers, psychologues scolaires et assistantes sociales, médecins scolaires)

Les personnels infirmiers sont toujours exposés à l'usage d'outils numériques peu adaptés (comme Pronote) à la confidentialité et le suivi individuel des élèves. La cyber -attaque de cette nouvelle rentrée témoigne de notre vulnérabilité et de la fuite possible de nombreuses données

.Il y a déjà 2 ans en formation spécialisée nous nous étions entendus en groupe de travail sur l'identification et la transposition dans le DUERP, des risques professionnels liés au métier des inspecteurs de l'enseignement agricole. Nous souhaitons dès cette rentrée voir aboutir un véritable plan de prévention et de suivi pour ces spécificités de personnel exerçant sur de multi sites.

Enfin, nous renouvelons la demande pour que soit développer sur chlorofil un espace numérique dédié "santé-sécurité" considérant et regroupant tous les travaux, fiches, réglementations...avec le nom des représentants en FS par ex et des différentes OS ou alors de mettre en place un intranet spécifique afin de distinguer la santé sécurité au travail des élèves de celles des personnels (comme c'est le cas à la DGAL et la DGPE).

Nous vous remercions de votre attention